SÈVRES



SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

L' an deux mille vingt-quatre, le vingt-six septembre à dix-huit heures

Le Conseil Municipal de la Ville de SEVRES, dûment convoqué par arrêté du 13 septembre 2024, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LA RONCIÈRE. Maire de Sèvres.

Le nombre des membres composant le Conseil est de 35, dont 29 présents à la séance,

PRESENTS:

M. Grégoire de LA RONCIÈRE, Mme Anne TEXIER, M. Jean-Christophe SCIBERRAS. Olivier HUBERT. Mme Emilie BOZIO-MADE. Mme Pascale FLAMANT. M. M. Vincent DECOUX, Mme Assunta MESMIN, M. Pascal GIAFFERI, Mme Pascale PARPEX. M. Philippe HAZARD, M. Jacques VILLEMUR, Mme Marie SANCHO, Mme Louise BOMPAIRE. Christophe Franck-Eric MOREL. Mme Caroline BASTIDE. M. CHABOUD. Mme Muriel COHEN, M. Thomas PARDOUX, Mme Chloé DUCHAUSSOY, Mme Marlène DA SILVA, Mme Nadia IDORANE, M. Arthur BEAUREPAIRE, M. Jean DUPLEX. Mme Anne-Marie de LONGEVIALLE-MOULAÏ, Mme Catherine CANDELIER, M. Luai JAFF. M. Loïc LASSAGNE, M. Frédéric PUZIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes des articles L2121-17 et L2121-20 du code général des collectivités territoriales.

AVAIENT DONNE POUVOIR:

M. Jean-Pierre FORTIN donne procuration à M. Arthur BEAUREPAIRE, Mme Françoise RUSSO-MARIE donne procuration à M. Jean-Christophe SCIBERRAS, Mme Martine VAN WENT donne procuration à M. Thomas PARDOUX, M. Thierno-B NDIAYE donne procuration à Mme Marie SANCHO

ETAIENT EXCUSES:

M. Denis MORON, Mme Dominique BLANCHET

En application de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, Mme Nadia IDORANE a été désigné(e) secrétaire de séance.

Hôtel de Ville

54, Grande Rue

BP 76

92311 Sèvres Cedex

Q 01 41 14 10 10

€ 01 75 19 41 20

PUBLIE PAR VOIE ELECTRONIQUE LE . 0.9 OCT. 2024

mairie@ville-sevres.fr

www.sevres.fr

Accusé de réception en préfecture 092-219200722-20240926-2024-063-DE Date de télétransmission : 08/10/2024 Date de réception préfecture : 08/10/2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU : 26 septembre 2024

DÉLIBÉRATION: Annulation de la délibération n°2023-051 du 28 septembre 2023 et approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la Promenade des Jardins avec le Département des Hauts-de-Seine.

N°2024/063

Le Conseil municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales.

Vu la délibération n°2023/051 du 28 septembre 2023 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la "Promenade des Jardins" avec le Département des Hauts-de-Seine,

Vu l'avis de la Commission de l'Urbanisme, des Travaux, de l'Habitat, de la Culture, du Développement Durable et Economique du 17 septembre 2024.

Vu l'inauguration de la "Promenade des Jardins" le 4 mai 2024,

Considérant le projet ci-joint de convention de coordination de maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative à la réalisation d'une voie verte nommée "Promenade des Jardins" à Sèvres et à Saint-Cloud.

DÉLIBÈRE:

ARTICLE 1.

Est approuvée dans les termes ci-annexés, la convention avec le Département des Hauts-de-Seine de coordination de maîtrise d'ouvrage et de participation financière relative à la réalisation d'une voie verte nommée "Promenade des Jardins" à Sèvres et à Saint-Cloud.

ARTICLE 2.

Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention susvisée, ainsi que tout document afférent.

ARTICLE 3.

Est annulée la délibération n°2023/051 du 28 septembre 2023 relative à la convention de maîtrise d'ouvrage et de financement de la "Promenade des Jardins" avec le Département des Hauts-de-Seine.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,

Grégoire de LA RONCIÈRE.

Le Secrétaire de séance,

Nadia IDORANE

Accusé de réception en préfecture : Date de télétransmission :

Date de réception préfecture :